

BULLETIN D'INFOS

PAYS BEAUME - DROBIE

2018



Photo : concert de la Schola Cathare.

En CÉVENNES D'ARDÈCHE

134, Montée de la Chastelanne - 07260 Joyeuse



PAYS
BEAUME
DROBIE

RIBES - ROCLES - PAYZAC - JOYEUSE - VERNON - LABOULE - ROSIÈRES - SABLIERES - FAUGÈRES - DOMPNAC - VALGORGE
ST MÉLANY - BEAUMONT - PLANZOLLES - LABLACHÈRE - LOUBARESSSE - CHANDOLAS - ST ANDRÉ LACHAMP - ST GENEST DE BEAUZON



Alain Mahey

ET SI ON PARLAIT «FINANCES» ?

Madame, Monsieur,

La responsabilité de la préparation budgétaire revient au Président de la communauté de communes. Je l'assume en collaboration avec les vice-présidents et les services. En 2018, le budget prévisionnel de la communauté de communes du Pays Beaume-Drobie est proche de 16 millions d'euros.

En sa qualité d'ordonnateur, le Président prescrit l'exécution des dépenses et des recettes. Les ordres de dépenses (appelés mandats) et de recettes (appelés titres exécutoires de recettes) sont établis par le service comptabilité et visés par le Président.

Toutefois, c'est le Trésor public qui assure le paiement des mandats ou l'encaissement des titres de recettes et se charge des poursuites en cas de non recouvrement.

L'Etat exerce un contrôle sur les dépenses et recettes par l'intermédiaire du Trésor public, du Préfet et de la Chambre régionale des comptes. Ces contrôles ne portent que sur la légalité et la régularité des dépenses et des recettes et non sur leur opportunité.

Le budget communautaire

Le budget est l'acte juridique qui prévoit et autorise toutes les dépenses et les recettes pour une année civile. Il traduit les orientations politiques de la communauté de communes et détermine les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre.

Le Budget principal est adopté par les élus en fonction des priorités et des contraintes financières travaillées dans chacune des commissions, sous la responsabilité de chaque vice-président, puis débattu lors du conseil communautaire.

Il se décompose en deux parties : la section de fonctionnement, dédiée aux services quotidiens nécessaires à la vie des habitants et la section d'investissement qui assure l'amélioration du cadre de vie et le développement de l'ensemble des équipements publics intercommunaux. Chaque section doit être présentée en équilibre, et les deux sont liées par l'utilisation de l'épargne, toujours dégagée sur le budget de fonctionnement.

A ce budget dit « principal », s'ajoutent plusieurs budgets dits « annexes » : collecte et traitement des ordures ménagères, assainissement non

collectif, budget des zones d'activités économiques, tourisme, exploitation de toitures photovoltaïques sur bâtiments intercommunaux et gestion des ateliers économiques.

Au cours de l'année, des ajustements de crédits sont parfois nécessaires pour tenir compte d'éléments nouveaux, telles que des modifications réglementaires, des dépenses imprévues ou des recettes nouvelles. Le Conseil Communautaire vote alors la mise en place d'une décision modificative.

Au printemps, le conseil communautaire vote le compte administratif. Il correspond au bilan de l'exercice écoulé. C'est un élément fondamental dans l'analyse des finances, puisqu'il permet de constater l'exécution du budget et de mesurer l'adéquation des résultats aux objectifs fixés.

Le budget primitif (dit prévisionnel) 2018 de la communauté de communes a été adopté le 5 avril 2018 en Conseil Communautaire. Il se compose d'un budget principal et de 6 budgets annexes.

Quelles sont les ressources de la communauté ?

1. La fiscalité :

La communauté de communes du Pays Beaume-Drobie, par son régime fiscal intégré, prélève une part de la fiscalité ménage et de la fiscalité économique :

- La taxe d'habitation ;
- La taxe foncière sur le bâti ;
- La taxe foncière sur le non bâti ;
- La cotisation foncière des entreprises (CFE) ;
- La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ;
- L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER) ;
- La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)
- La taxe de séjour touristique.

Les taux 2018 sont de :

- Taxe d'habitation : 12,12%
- Taxe foncière « bâti » : 2,22%
- Taxe foncière « non bâti » 15,56%
- Contribution foncière des entreprises : 18,79%

Le total des ressources brutes de fiscalité directe est de 2 179 721 €. La communauté de communes reverse aux communes membres 691 632 € et à l'Etat 283 611 €.

2. Les dotations de l'état :

Elles se composent de :

- la dotation de compensation ;
- la dotation d'intercommunalité ;
- le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

En 2018, le total des dotations d'état est de 586 000 €.

Communauté de communes
du Pays Beaume Drobie
CS 90030

134, Montée de La Chastellanne
07260 Joyeuse

Tél : 04 75 89 80 80

Fax : 04 75 89 80 98

Courriel : cdc@pays-beaumedrobie.com

www.pays-beaumedrobie.fr

3. Les produits des services :

Ce sont principalement les redevances d'enlèvement des ordures ménagères et la redevance d'assainissement non collectif, les services petite enfance, enfance, jeunesse et famille.

Que finance la Communauté ?

A partir de ses recettes, la communauté de communes finance les projets à vocation communautaire autour de trois axes principaux :

- Pour attirer les entrepreneurs, la communauté investit dans l'aménagement de zones d'activités à Rosières, Joyeuse et Lablachère ;
- La communauté finance la construction d'équipements qui peuvent être utilisés par chaque habitant. Ces équipements sont installés dans les secteurs les plus agglomérés de notre communauté de communes dans le seul souci

de mieux assurer leur pérennité;

- La communauté finance des services mis à la disposition de tous les habitants : collecte des ordures ménagères, office de tourisme, petite enfance (crèches et relais assistantes maternelles), culture, lecture pour tous...

Enfin, la communauté finance son propre fonctionnement.

En quelque sorte, gérer le budget d'une collectivité s'apparente à la bonne gestion du budget d'une famille :

- ne pas dépenser au-delà de sa capacité financière ;
- investir avec prudence ;
- ne pas surestimer ses capacités de remboursement et ainsi ne pas se mettre dans une situation de surendettement.



Les instances intercommunales

La Communauté de Communes est gérée par un Conseil Communautaire composé de 41 membres titulaires et 9 suppléants élus à l'occasion des élections municipales. Le Conseil Communautaire qui se réunit environ tous les deux mois arrête les orientations générale de la politique intercommunale, approuve le budget et prend les décisions principales.



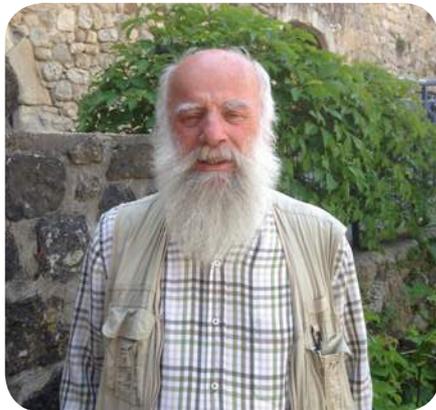
Le Bureau Communautaire se compose de 19 personnes, désignées au sein du Conseil Communautaire. Toutes les communes y sont représentées. Il se réunit une fois par mois et se prononce sur la gestion de la collectivité, par délégation du Conseil Communautaire.

Enfin, l'Exécutif Communautaire, se compose du Président et des Vice-Président.e.s. Il se réunit toutes les semaines. Il gère les affaires courantes et prépare le travail du Bureau et du Conseil Communautaire.

VOS NOUVEAUX ELUS

2017 et 2018 ont connu des changements dans plusieurs conseils municipaux, ainsi qu'au Conseil Communautaire. Voici vos nouveaux élus.

François Coulange, élu Maire de Payzac.



Jérôme Montéréal, élu Conseiller Municipal de Valgorge et Conseiller Communautaire.



Sege Lutaud, élu adjoint au Maire à Payzac et Conseiller Communautaire.



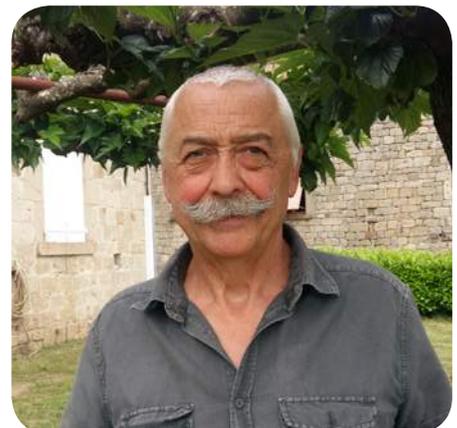
Michel Séveyrac, élu Maire de Valgorge et Conseiller Communautaire.



Marie-Thérèse Morfin, conseillère municipale à Ribes, élue Conseillère Communautaire.



Christian Balazuc, élu Maire de Ribes et Conseiller Communautaire.





L'ANNÉE EN IMAGES AU SERVICE ENFANCE-JEUNESSE

Tout au long de l'année, les services du pôle « enfance jeunesse » de la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie travaillent pour proposer des activités aux enfants, aux jeunes, aux parents et aux familles.

Crèches, centres de loisirs, relais d'assistants maternels, service jeunesse, structures partenaires interviennent avec un riche programme et un panel de services variés à découvrir sur www.pays-beaumedrobie.com, rubrique « enfance-jeunesse ».



Départ du séjour au ski. Centre de loisirs Le Ricochet à Valgorge. Hiver 2018.



Formation handicap petite enfance.



Initiation au roller au centre de loisirs Les Farfadets. Mai 2017.



Centre de loisirs des Farfadets. Mini séjour à Darbres. Avril 2017.



Atelier sérigraphie. Ilot z'enfants. Mars 2018.



« Wastbuster in Beaume ». Les jeunes de Beaume Drobie nettoient la rivière. Juillet 2017



Du jardin à l'assiette. Crèche Mille Pattes à Rosières. Septembre 2017.



Service jeunesse. Séjour hiver 2018. Les jeunes secouristes diplômés.



A la crèche les Marmailoux à Valgorge. Août 2017.



Signe avec moi à l'ilot partage.



Lire et faire lire. Crèche Les Mille Pattes



BÉBÉS, ENFANTS, ADOS : L'ÎLOT Z'ENFANTS EST AUSSI LÀ POUR LES PARENTS !

Une crèche neuve à Rosières

Les bâtiments de la crèche intercommunale de Rosières ne répondaient plus aux exigences de qualité, de confort et de performances thermiques attendues pour un lieu public accueillant des tout petits.

La communauté a donc décidé de construire une nouvelle crèche, toujours située à Rosières.

Les travaux qui ont débuté fin 2017 avancent rapidement. Dès janvier 2019 le territoire disposera d'un établissement permettant d'accueillir dans de meilleures conditions 35 enfants, contre 28 actuellement. Un local où tout a été pensé pour le confort, la sécurité et l'éveil des petits.



Fête votive hivernale intercommunale

Les associations de jeunes et de vôtiers de Rosières-Joyeuse-Lablachère se sont réunies pour organiser leur première fête votive intercommunale.

Elle a eu lieu à Lablachère en janvier 2018 et a été aidée par la Communauté de Communes. Une belle réussite à pérenniser à l'échelle des trois communes au moins.

Créée en 2002 par un collectif de parents, L'îlot Z'enfants a récemment installé ses bureaux à la maison de l'enfance et de la jeunesse intercommunale à Lablachère, confirmant son implication sur le Pays Beaume-Drobie et sa place dans le paysage de l'enfance et la jeunesse au niveau départemental.

Pour qui ?

En Ardèche sud, plus de 400 familles bénéficient aujourd'hui des actions proposées par l'association.

Mais de quoi s'agit-il ? Que viennent trouver ces centaines d'enfants et de parents ?

L'association aspire à favoriser la reconnaissance des compétences des parents et des enfants, à diminuer l'isolement social, à enrichir les relations hommes-femmes et parents-enfants, à développer la connaissance de soi et l'autonomie de chacun.

Comment ?

Et les moyens déployés pour y parvenir sont nombreux !

Des lieux d'accueil : L'îlot petits pas - un moment



de détente, de jeux offert aux tout-petits (0-4 ans) et leurs parents, L'îlot Partages - lieu de rencontre et de partage d'expérience autour de la grossesse, la naissance et de maternage, le Café des familles - un café associatif intergénérationnel où le jeu, la rencontre, l'échange sont proposés pour petits et grands,

Des ateliers enfants/parents ou seulement pour les parents,

Des séances de cinéma jeune public,

Une sélection de livres et revues à destination des parents et futurs parents disponibles toute l'année aux médiathèques des Vans et de Joyeuse (...)

Plusieurs rendez-vous par semaine, tout au long de l'année, sont proposés à tous, de manière libre, anonyme et gratuite pour la majorité des activités.

Aujourd'hui, une quarantaine de bénévoles sont déjà investis. Mais l'association ouvre encore grand ses portes pour ceux qui voudraient la rejoindre et permettre cet engagement sur le territoire autour de la parentalité !

Plus d'informations

ilotzenfants.fr

parentalite.ilotzenfants@gmail.com

07 85 56 88 37

Un service précieux pour nos jeunes !

Le service jeunesse itinérant Beaume Drobie existe depuis 4 ans. Les deux animateurs proposent des activités pour tous les jeunes de 12 – 17 ans. Les activités proposées incitent les jeunes à participer au développement de projets citoyens, à s'ouvrir aux pratiques sportives, artistiques et culturelles. Nous proposons également des séjours durant les vacances scolaires. Avec leur minibus, les animateurs peuvent se déplacer sur toute la communauté pour rencontrer les jeunes dans leurs communes.

Situé 74 avenue d'Auzon à Joyeuse, l'Appart des jeunes a ouvert depuis le début de l'année ! En accès libre avec un animateur, c'est un lieu de rencontre où les jeunes peuvent se retrouver pour préparer leur projet ou passer des moments de loisirs autour d'un baby foot ou de consoles de jeux.

N'hésitez à venir rencontrer Yann et Charline le mercredi de 12 h à 18 h, le vendredi de 15 h à 18 h et le samedi de 13 h à 18 h (sauf lors des sorties)



Jeunes Beaume Drobie

jeunebeaumedrobie@gmail.com - 06 13 09 05 58



PAROLES DE JEUNES

Les services de la communauté de communes accueillent tout au long de l'année des jeunes en service civique, formation en alternance ou stage.

Le Service Jeunesse s'implique particulièrement dans cet accueil et offre des possibilités pour les jeunes du territoire, leur permettant de parfaire leur formation, de découvrir de nouveaux métiers, de rendre service.

Ces stages sont aussi l'occasion d'un enrichissement personnel, qui leur permet de se découvrir autrement et de nourrir un projet personnel, professionnel ou de vie.

La parole leur est donnée...



« Préparer des projets, des activités, partager avec l'équipe pédagogique et animer les enfants, tout ça dans une bonne ambiance, sont les ingrédients pour travailler en se faisant plaisir et en s'amusant souvent (tout en conservant notre posture d'animatrice ! ».

Margaux, 18 ans, stagiaire BAFA durant l'été 2017 au centre de loisirs Les Farfadets.

« J'ai choisi le centre de loisirs des Farfadets car c'est une petite structure, ce qui permet d'être plus à l'écoute et proche des enfants et de l'équipe d'animation »

Léa, 22 ans, stagiaire BAFA au centre de loisirs Les Farfadets.



« C'était une expérience professionnelle très enrichissante pour la poursuite de mes études, avec des rencontres de personnes agréables qui ont facilité mon intégration au sein du service enfance pendant mon stage »

Océane, 17 ans, stage accueil de 2 mois à la Maison de l'Enfance, bac pro ARCU

« C'est pour moi, l'opportunité de participer à l'élaboration de projets motivants. En effet, cette période de stage se déroule durant un moment important de la crèche : l'élaboration du projet pédagogique associé à la construction de la nouvelle crèche. »

Ghislaine, École Santé Sociale Sud-Est de Lyon, stage de 11 mois comme éducatrice de Jeunes Enfants à la crèche à Rosières

« Cécile, directrice du centre de loisirs intercommunal, m'a pris sous son aile car je voulais travailler avec les enfants. Elle a su me donner confiance en moi afin que je puisse passer le BAFA. Je ne la remercierai jamais assez pour tout ce qu'elle m'a apporté ».



Cassidy, 19 ans, service civique de 6 mois au centre de loisirs Les Farfadets pour la création d'une malle pédagogique.

« Belle expérience, content d'avoir découvert le milieu de l'animation au sein d'une équipe sympa et dynamique, auprès d'enfants agréables. J'ai appris plein de belles choses sur moi et le milieu de l'animation. Merci ».



Jean, 18 ans, stagiaire brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technique (BAPAAT), 11 mois aux Farfadets.

« Mon service civique avait pour but d'aller à la rencontre des jeunes du territoire afin de savoir ce qu'ils auraient voulu changer, améliorer, ou même créer dans leur commune.

L'une de mes autres missions était de favoriser le développement du dialogue entre les élus et les jeunes du territoire. Grâce à ce service civique, j'ai pu prendre conscience de l'importance et du réel fonctionnement d'une telle collectivité.

Ces 8 mois m'ont permis beaucoup de choses au niveau personnel et professionnel. J'ai pu gagner en confiance en moi, maturité et autonomie. J'ai également pu développer de nouvelles techniques de travail et une nouvelle méthode, qui ont été bénéfiques pour la suite de mes projets. »



Cindy, 20 ans, service civique de 8 mois au Service Jeunesse de la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie.



Jean Epstein captive son public

A l'occasion du Mois de la Créativité, la communauté de communes a convié Jean Epstein pour une conférence qui a réuni 170 personnes au cinéma de Rosières.



Psychosociologue français, Jean Epstein travaille auprès des jeunes enfants, des adolescents et des familles depuis 1974. Il est reconnu en France et à l'étranger comme l'expert-référent de la Petite Enfance. Il a été invité à s'exprimer sur le thème « Pédagogies nouvelles et créativité », abordant largement la place de l'art et de la culture dans le développement de l'enfant et de l'adolescent.

Le festival de la créativité #2 Image, écrans et créativité

Rendez-vous du 10 octobre au 10 novembre 2018 pour des interventions scolaires et extrascolaires, des ateliers, conférences, spectacles et des expositions.

« Créa'Mômes » se tiendra le 10 novembre à la Maison de l'Enfance à Lablachère avec de nombreux ateliers enfants parents, des stands, des expositions et des spectacles.

LE MOIS DE LA CRÉATIVITÉ 2017 RETOUR EN IMAGES

En octobre et novembre 2017, les services enfance jeunesse et culture de la communauté de communes organisaient le Mois de la Créativité. Au programme, rencontres et échanges, conférences, ateliers. Un mois riche en rencontres et en échanges autour du thème enfance-jeunesse et créativité... Retour en images.



Animation Komagata avec les bibliothèques intercommunales du Pays Beaume-Drobie.



Atelier fil de fer.



Atelier Le Cube « L'expression créative à travers l'art éphémère ».



Spectacle « Ucellini », de la compagnie Skapa.



Atelier Kapla géant.



Atelier typographie et fabrication d'un livre dans les écoles de Valgorge et Joyeuse avec « L'imprimerie du Colophon ».



Les jeunes de l'école des Musiques Vivantes de Joyeuse ont animé la soirée.

AU SERVICE DES ACTEURS DE LA CULTURE

En 2016, la communauté de communes votait un règlement d'aide lui permettant de subventionner les acteurs culturels du Pays Beaume-Drobie, ou agissant sur le territoire intercommunal, ou au profit des habitants. Un budget de 30 000 € a été consacré à ces aides directes au secteur culturel en 2017.

Des conventions d'objectifs

Des conventions d'objectifs ont été signées avec les structures les mieux établies proposant des interventions culturelles dans des domaines variés et dans le cadre d'un projet à long terme. En particulier, la commission culture veille à ce que les structures conventionnées associent plusieurs pôles à leur projet : accueil d'artistes, offre de diffusion, enseignement ou éducation aux arts et à la culture, médiation culturelle par exemple. L'une des pierres angulaires de ce dispositif est l'accompagnement à la professionnalisation des structures afin de leur permettre de développer une action culturelle en profondeur sur le territoire. À ce titre, Sur le Sentier des Lauzes, acteur incontournable des arts contemporains et de l'éducation au paysage reçoit 2 500 € par an.

L'École des Musiques Vivantes a perçu 5 000 € en soutien à son développement et à la diversification des enseignements musicaux au travers d'une méthode de groupe active particulièrement originale et fructueuse.

Labeaume en Musique, œuvrant au développement des musiques classiques et du monde a perçu 7 500 € afin d'organiser, entre autres, les « Quartiers d'hiver » qui se dérouleront pour plusieurs dates en Pays Beaume-Drobie.

Quand à Kazkabar, salle de musiques actuelles, l'aide annuelle a été de 7 500 €, accompagné d'une avance sur le versement des années suivantes de 5 000 € afin de tenter de sauver la structure, ce qui n'a malheureusement pas été possible.

Des aides aux projets

La Communauté de Communes a aussi apporté 10 000 € d'aide pour des projets culturels sur le pays Beaume-Drobie, touchant de nombreux acteurs et des champs variés : créations et résidences, ateliers, spectacles, festivals... À découvrir en images.



Schola Cantarel. Création de la comédie musicale « Au petit café ».



Les Affamés. Création de « Fa'a'amu, l'enfant adoptif », de R. Lombardot.



Festival « Champs Boul'la » 2017 à Laboule.



Cinéma le Foyer, à Rosières. Accompagnement pour les travaux de création d'une salle « art et essai ».



Commune de Faugères. Itinérances chorégraphiques avec « Format Danse » et la compagnie « Ici'Bas ».



Sur le Sentier des Lauzes. Résidence de création à l'atelier refuge.

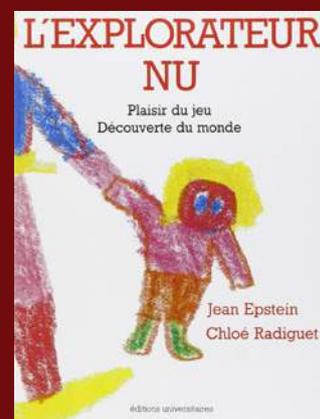


Chien Fou à Payzac. Organisation de la « Guinguette d'hiver ».

Autour de la parentalité...

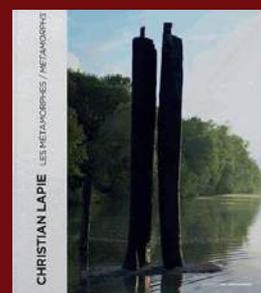
La communauté de communes a été subventionnée par le Centre Nationale du Livre pour créer un fonds documentaire spécifique sur la thématique de la parentalité, qui est implanté à la médiathèque de Joyeuse.

Près de 130 documents sélectionnés avec l'association l'Ilot'enfants seront mis progressivement à disposition du public sur les thématiques de l'éducation, de la psychologie enfantine, sur l'adolescence, et plus globalement sur « l'art d'être parents » !



... et sur l'art contemporain

Un second fonds thématique est en cours de constitution autour de l'art contemporain et des arts du paysage. Il est localisé à la bibliothèque de Saint-Mélany et sera étoffé au fil des années en concertation avec l'association du Sentier des Lauzes.



UNE ANNÉE D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

La communauté de communes a signé avec le Département et l'Etat une convention d'Education Artistique et Culturelle qui permet d'organiser des actions autour des pratiques artistiques et des rencontres culturelles avec des acteurs et artistes reconnus. Cette convention bénéficie de 40 000 € de financement par an.

En 2017, plus de 450 personnes, enfants, adolescents, adultes et aînés en ont profité dans les domaines de la danse, de la musique, de la photo et du cinéma, du cirque, du dessin et de l'illustration, par exemple.



Mettant à profit la présence d'Alberto Lombardo, Frédéric Deghelt et Gaëtan Brulotte chez Roger Lombardot pour une résidence d'écriture, dix rencontres avec le public ont eu lieu dans et autour des bibliothèques du Pays Beaume-Drobie. A cette occasion, les auteurs ont pu présenter leurs créations, partager avec le public, et mieux faire comprendre leur univers ainsi que leur manière de travailler.



Une quinzaine de jeunes se sont retrouvés au printemps 2017 pour travailler sous la coordination de Format Danse au projet « Journal intime... des mots en corps ». Diane Peylin, auteure, a animé des ateliers d'écriture suivis d'une mise en corps avec le danseur hip-hop Yann Szuter. L'édition d'un livret et d'un DVD ont terminé les séances.



Dans le cadre du programme d'éducation artistique et culturelle 2017, Format Danse est intervenue avec Anlor Geudret, Juliette Z et les filles du Ramdam pour un projet qui s'est déroulé au CHSR l'Eau Vive à Payzac, en compagnie de l'Atelière.

Un travail de deux semaines sur la danse, la prise de conscience de soi et de son corps, qui a culminé par un spectacle intitulé « Le théâtre de la complicité », donné à l'occasion de la journée de lutte contre les violences faites aux femmes en novembre.



Le duo Shadcavane, formé d'un joueur de oud et d'une harpiste a rencontré des associations d'aînés du territoire, travaillé avec la chorale La Rose et le Roseau, de Rosières. Le duo a aussi rencontré le public des lecteurs de bibliothèques lors d'un concert-temps d'échange à la médiathèque intercommunale de Joyeuse. Ces rencontres étaient organisées avec Labeaume en Musique.

SUR LE CHEMIN DES DOLMENS

Près de 900 dolmens ont été recensés en Ardèche, essentiellement méridionale. C'est la plus forte concentration mégalithique de France.

Les dolmens constituent des sépultures collectives édifiés entre 3300 ans et 1800 ans avant notre ère, à l'âge du bronze.

Ce patrimoine est menacé par l'oubli, accompagné de pillages aliénant définitivement les éléments archéologiques. Jusqu'à présent, seuls les archéologues, les associations qu'ils animent et les services archéologiques se préoccupaient de la question. Parallèlement aucune valorisation auprès des habitants du territoire et des touristes n'était réalisée.

Face à ce constat, les communes de Saint-Alban-Auriolles, Grospierres, Labeaume et Chandolas, appuyées par les communautés de communes des Gorges de l'Ardèche, du Pays Beaume-Drobie et du Pays des Vans en Cévennes, se mobilisent depuis 2013 autour d'un projet de valorisation ambitieux.

Compréhension et préservation

Le projet, initialement impulsé par les associations de préservation du patrimoine et la Fédération Ardéchoise de Recherches Archéologiques et Préhistoriques est conduit sous le couvert scientifique de la Cité de la Préhistoire à Orgnac. Cet organisme a réuni un comité d'experts et recruté une archéologue en charge du dossier, Sonia Stocchetti. Ces spécialistes assurent le sérieux et l'exactitude du propos archéologique, tout en poursuivant des recherches, avec l'inventaire des dolmens, et des fouilles sur plusieurs édifices, tel celui de la Combe de Bonne Fille à Grospierres.

Le volet préservation se caractérise par le confortement et la restauration de neuf dolmens sélectionnés pour leur intérêt et leur représentativité. Une souscription publique a d'ailleurs été lancée afin de financer ce volet du projet. Il a permis de collecter 3 300 €.

Valorisation et médiation

Enfin, la valorisation auprès du public se fera par la création de cinq sentiers de découverte des dolmens sur les communes de Grospierres,

Chandolas, Beaulieu, Saint-Alban-Auriolles et Labeaume.

Le travail de terrain pour aménager ces sentiers vient de débuter et sera terminé en début d'été avec une importante

intervention de débroussaillage et de balisage, non sans avoir au préalable négocié et signé des conventions de passage avec tous les propriétaires concernés.

Un belvédère paysager, accessible aux personnes à mobilité réduite et permettant d'apprécier les dolmens dans leur environnement, est aussi

en cours de création dans la vallée de Fontgraze, à Bourbouillet.

Le belvédère et l'ensemble des sentiers seront prochainement équipés de panneaux explicatifs permettant de faire revivre aux yeux des visiteurs ce patrimoine plurimillénaire.

Enfin, la formation des guides et des actions de médiation (visites guidées, conférences...) sont aussi au programme de ce projet ambitieux.



Sur le Tanargue aussi...

Le massif du Tanargue a aussi les honneurs des archéologues. Pour la seconde année, Léo Lacheray, archéologue spécialiste des périodes protohistoriques, y conduit en 2018 des prospections.

Cette intervention vise à mieux connaître l'occupation de ce massif montagneux par l'homme et à comprendre comment le territoire était habité et mis en valeur aux périodes anciennes.



Les circuits de découverte des dolmens



LE SPANC DEVIENT INTERCOMMUNAL

Le SPANC – Service Public d'Assainissement Non Collectif a intégré le giron de la communauté de communes au 1er janvier 2018, alors qu'il était précédemment géré par le syndicat des rivières Beaume et Drobie, qui a été dissout en application des nouvelles modalités d'organisation territoriale.

Le SPANC de la communauté de communes Beaume Drobie concerne les communes de Beaumont, Dompnac, Joyeuse, Lablachère, Laboule, Loubaresse, Payzac, Planzolles, Rocles, Sablières, Saint-André-Lachamp, St-Genets-de-Beauzon, Valgorge et nouvellement Saint-Mélany.



Par contre, sur les communes de Chandolas, Faugères, Ribes, Rosières et Vernon, le service est toujours assuré par le Syndicat des Eaux de Basse Ardèche (SEBA).

À ce jour, le service fonctionne avec trois agents, Sylvaine Tarrade, responsable du service, Romain Pagès, technicien, et Odile

Mathieu, comptable.

Les Missions du SPANC

Le SPANC a plusieurs missions au service des habitants et de l'environnement :

- information et le conseil des particuliers et des entreprises ;
- suivi de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des travaux ;
- la vérification périodique de bon fonctionnement et de l'entretien des installations existantes.

L'accueil du public

Pour tout renseignement, les techniciens SPANC de la communauté de communes du Pays Beaume-Drobie accueillent le public dans les locaux annexes de la communauté de communes au 1 place de la République, à Lablachère (1^{er} étage de l'ancienne mairie) les lundis et mercredis de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.

Coût du service

Les prestations de contrôle et de diagnostic réglementaires font l'objet d'une facturation. Mais l'assistance apportée par les techniciens est gratuite. Cette assistance garantit la mise en place d'une filière respectant la réglementation en vigueur, et permet de déceler d'éventuels problèmes que le technicien vous aide à résoudre.

Diagnostic de l'existant

La prochaine campagne de diagnostic de l'existant est prévue à partir de mai 2018. Elle concernera les communes de Payzac, Saint-Mélany, Dompnac, et Sablières. Ces campagnes concernent tous les assainissements individuels n'ayant pas déjà fait l'objet d'un suivi par le SPANC. Ces contrôles permettent de vérifier l'existence et l'implantation des dispositifs d'assainissements, de repérer les défauts liés à la conception ou à l'usure des différents ouvrages et de suggérer les améliorations nécessaires. Ces visites doivent avant tout permettre de vérifier que le dispositif d'assainissement n'est pas à l'origine de problèmes de salubrité publique, de pollution ou autres nuisances.

Aides à la rénovation

L'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse apportait une aide de 3 000 € à la rénovation des assainissements non conformes. Depuis la fin de l'année 2017, confrontée à des baisses de dotations décidées par l'Etat, elle a fait le choix de ne pas reconduire ce programme d'aide à destination des particuliers pour la réhabilitation à l'assainissement non collectif.

L'assainissement : collectif ou autonome ?

Il existe deux types d'assainissement pour les particuliers :

- l'assainissement individuel (dit aussi non collectif).
- l'assainissement collectif (dit aussi tout à l'égout) ;

Le choix d'un type d'assainissement dépend du zonage d'assainissement communal établi en fonction des critères techniques et financiers.



L'Assainissement individuel

L'assainissement individuel ou non collectif est réalisé en totalité par le particulier, à l'intérieur de sa propriété. En l'absence de réseau public d'assainissement, le particulier doit posséder un dispositif d'assainissement en bon état de fonctionnement et entretenu régulièrement.

Le SPANC assure le contrôle de ces installations.

L'Assainissement collectif

L'assainissement est collectif lorsque l'habitation est raccordée à un réseau public d'assainissement (tout à l'égout).

Cela concerne le plus souvent les milieux urbanisés ou d'habitats regroupés.

Dans ces conditions, c'est la commune ou la communauté de communes qui assurent la collecte et le traitement des eaux usées. Le financement de ce service est alors assuré par une taxe perçue sur chaque m³ d'eau vendu par la collectivité.

Plus d'informations sur

<http://www.pays-beaumedrobie.com>, rubrique «SPANC»

Pour les déchets verts.



Une aire de dépôt pour les déchets verts a ouvert en octobre 2017 à Rosières, zone du Barrot (direction Chapias). Elle permet aux particuliers de se débarrasser de leurs déchets végétaux.

Cette aire n'est pas une déchetterie et seuls les déchets verts sont acceptés selon les conditions suivantes :

- section des végétaux inférieure à 10 cm ;
- les végétaux en mélange avec de la terre végétale et des cailloux sont refusés.

Cette aire est réservée aux particuliers et les apports des professionnels y sont interdits.

Elle n'est pas en libre accès mais elle est gardiennée et soumise à un règlement intérieur.

Horaires :

vendredi et samedi de 8 h 30 à 12 h 30

mardi et vendredi de 13 h 30 à 17 h

LA COLLECTE DES CARTONS EST EN PLACE

Les cartons sont-ils recyclables ?

Oui, les cartons d'emballage « bruns » sont recyclables à condition d'être collectés à part des autres déchets. Leur collecte et leur recyclage est un enjeu important devant l'augmentation des volumes liée aux nouvelles habitudes de consommation et d'achat par correspondance et « en ligne ». Le volume de cartons bruns utilisés a été multiplié par 7 en trente ans en France !

L'essai de collecte s'est-il bien déroulé ?

Jusqu'à présent, les habitants devaient les apporter eux-mêmes en déchetterie. Une expérimentation a été lancée en Pays Beaume-Drobie par le SICTOBA en 2016-2017 afin de tester une collecte spécifique par apport volontaire dans des conteneurs adaptés disposés sur quelques points du territoire. L'enjeu était que les cartons jetés soient exempts de plastique d'emballage et de polystyrène qui interdisent leur bon recyclage. Les habitants ont joué le jeu du tri.



Qu'est ce qui change maintenant ?

Devant les résultats concluants à l'issue de la phase de test, cette expérimentation a été pérennisée et étendue.

À compter de maintenant, des conteneurs dédiés sont installés en divers points du territoire à Rosières, Joyeuse, Lablachère, Payzac, Chandolas, Rocles et Valgorge.

Il s'agit de grands conteneurs verts avec une ouverture étroite pour y passer les cartons pliés. La vallée de la Drobie n'a pu être équipée, les routes n'étant pas adaptées au gabarit du camion de collecte.

Il appartient donc maintenant aux habitants de l'ensemble du territoire d'y déposer leurs cartons d'emballages. Mais ils peuvent quand même se rendre en déchetteries, qui acceptent encore les cartons. En ce qui concerne les professionnels, qui produisent de gros volumes, ils devront encore apporter leurs cartons en déchetterie à Joyeuse, qui reste aussi ouverte aux particuliers.

Ce service a-t-il un coût ?

Un nouveau service utile aux habitants et bénéfique à l'environnement qui représente un coût annuel que la vente des cartons ne compense pas entièrement. Ainsi, la communauté de communes finance le coût résiduel de cette collecte de l'ordre de 45 000 € par an à l'aide de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Quels conseils donner aux habitants ?

L'enjeu est la qualité des cartons collectés. Seuls les cartons doivent être déposés dans les bacs, à l'exclusion des autres éléments d'emballage (plastique de protection, polystyrène de calage...), sans quoi le recyclage devient compliqué voire n'est pas possible.

Pour des raisons de place, il est aussi évident que les cartons doivent être pliés ou écrasés pour que les conteneurs se remplissent moins vite.

Le recyclage du carton

Comme le papier, le carton est fabriqué à partir de cellulose, une fibre de bois. En France, le taux de recyclage du papier/carton est de 65%, essentiellement concentré sur le papier. L'enjeu actuel est de le développer sur les cartons d'emballage. Tous les cartons se recyclent, à l'exception des cartons souillés. On peut réutiliser la matière jusqu'à une dizaine de fois, après quoi la fibre se dégrade. Recycler le carton permet de fabriquer de nouveaux emballages en carton, des boîtes à chaussures, des boîtes d'œufs, des meubles, des objets de décoration...

Une tonne de carton recyclé permet d'économiser 1,4 tonne de bois, 48 m³ d'eau et plus de 10 mégawatts d'énergie



UN TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE

La Communauté de Communes a été labellisée Territoire à Énergie Positive pour le Croissance Verte (TEPCV) en février 2017 par le Ministère de l'Environnement.

Cette démarche est conjointe entre les Communautés de Communes du Pays Beaume-Drobie et du Pays des Vans en Cévennes. Dans ce cadre, chaque communauté a reçu 400 000 € de subvention, qui permettent de mettre localement en œuvre la transition énergétique.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes et plusieurs communes se dotent de véhicules

à propulsion électrique qui allient absence d'émission de gaz à effet de serre et bilan économique intéressant d'un point de vue consommation.

Huit véhicules de différents gabarits sont en cours d'achat pour desservir les bibliothèques du réseau de lecture publique, pour transporter les enfants des centres de loisirs, ou encore pour les déplacements et les travaux des agents des communes de Beaumont, Valgorge, Ribes, Lablachère, Joyeuse et Chandolas.

Une flotte de vélos à assistance électrique est aussi en cours d'acquisition. Treize seront mis à disposition des habitants sous forme de location longue durée à partir de juillet et sept serviront aux services des communes et de la Communauté de Communes pour leurs déplacements de proximité.

Toujours en matière de mobilité, les crédits TEPCV ont aussi permis de financer l'aménagement de la voie piétonne reliant Rosières et Joyeuse. Enfin, l'organisation de défis Familles À Énergie Positive en 2018 et 2019 est aussi prévu (voir ci-contre) et les communes bénéficieront de subventions spécifiques pour des travaux d'isolation de bâtiments publics grâce aux Certificats d'Économie d'Énergie.



Pour réduire ses consommations d'énergie !

Participer au défi Familles à Énergie Positive est l'occasion de partager ses connaissances et solutions en matière d'économies d'énergies. En France, 41 132 foyers se sont engagés dans la démarche. Pourquoi pas vous ?



Tout le monde peut participer. Les habitants volontaires seront accompagnés gratuitement dans la mise en pratique d'éco-gestes simples : régler son chauffe-eau à la bonne température, régler son ordinateur en mode « éco » ...



Devenir une famille à énergie positive permet de faire des économies non négligeables (12% en moyenne sur les consommations d'énergie) en bénéficiant d'un accompagnement sur mesure, tout en limitant son impact environnemental.

Vous relèverez le défi de faire plus d'économies !

Contact

Sandrine Corso

04 75 35 87 31 (lundi - mardi - jeudi)
corso@alec07.org

Inscriptions avant le 30 novembre 2018



Vallées en stop !

Le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche expérimente avec la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie, un nouveau moyen de se déplacer : Vallées en Stop.

Il s'agit d'une forme de covoiturage organisé à l'échelle de la communauté de communes. Le principe est simple : les conducteurs qui souhaitent prendre des auto-stoppeurs et les personnes sans moyens de locomotion vont s'inscrire en mairie et reçoivent un kit. Ce kit est composé d'une carte d'adhérent avec une photo, d'un autocollant (pour la voiture du conducteur) et de panneaux de destination pour les passagers.

Ainsi les usagers sont reconnaissables. Ceci permet de rassurer autant l'auto-stoppeur que le conducteur, qui font partie d'une même communauté.

Vallées en Stop est ouvert aux mineurs à partir de 16 ans, ils doivent s'inscrire accompagnés de leurs parents et fournir une autorisation parentale. Vous habitez sur la communauté Beaume-Drobie, vous souhaitez expérimenter cette alternative de mobilité, renseignez-vous auprès de votre mairie.



Une transition énergétique ensoleillée !

La Communauté de Communes du Pays de Beaume-Drobie s'est engagée dans la transition énergétique et a décidé de développer la production d'énergies renouvelables solaire. Elle a équipé plusieurs de ses bâtiments en panneaux photovoltaïques. La Maison de l'Enfance et de la Jeunesse à Lablachère, et l'atelier de transformation de châtaignes à Rocles ont été les premiers bâtiments communautaires équipés en panneaux solaires pour une puissance totale de 45 KWc.



Les prochains bâtiments équipés seront la crèche en construction à Rosières et le futur local technique à Joyeuse, dont les travaux devraient démarrer en 2019.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a contribué au financement de ces deux équipements à hauteur de 30% et le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ardèche a assuré le suivi technique de l'installation. Les installations mises en service en été 2017 produisent 57 000 kWh/an. La production énergétique de l'ensemble des équipements photovoltaïques de la Communauté de Communes est revendue à EDF à un tarif fixé par contrat pour 20 ans. La volonté de la Communauté est de développer la production d'énergies renouvelables pour réussir la transition énergétique. Aussi, les bénéfices issus de l'exploitation des sites de productions photovoltaïques seront réinvestis dans d'autres projets de développement d'énergies renouvelables et d'économies d'énergie.

RÉNOFUTÉ À VOTRE SERVICE

Dans le cadre de sa politique de transition énergétique, la communauté de communes s'est engagée avec plusieurs partenaires locaux dans la démarche Rénofuté. Rencontre avec Kévin Ardail, chargé de la mise en œuvre du dispositif en sud Ardèche.

Qu'est-ce que Rénofuté ?

Rénofuté est un nouveau service public qui permet la mise en relation entre des propriétaires et des entreprises du bâtiment locales, pour faciliter la réalisation de travaux de rénovation thermique des bâtiments. L'objectif de Rénofuté est de travailler à des rénovations énergétiques permettant de limiter la consommation des logements à 80 kWh/m.an. Cela correspond environ à la consommation des bâtiments d'habitation neufs actuels. C'est un objectif atteignable avec des techniques éprouvées et des investissements maîtrisés. Mais il est indispensable de choisir des solutions et des matériaux permettant d'atteindre ce niveau.

Comment faire appel à Rénofuté ?

Nous vous accompagnons dans votre projet de rénovation énergétique afin d'en faciliter la bonne réalisation et d'obtenir le résultat escompté. Dans ce cadre, Nous effectuons une visite

de votre logement, puis un accompagnement technique et financier.

L'objectif est de vous apporter des conseils neutres et objectifs, des renseignements sur les aides financières mobilisables, et nous vous orientons vers un réseau de professionnels qualifiés.

Rénofuté s'adresse aussi aux entreprises. Pourquoi ?

Nous nous adressons aussi aux entreprises du bâtiment locales qui souhaitent réaliser des chantiers de rénovation énergétique performants. Adhérer à Rénofuté, leur permet d'être référencé comme spécialiste de la rénovation énergétique performante via Rénofuté, d'élargir sa clientèle à des propriétaires qui seront accompagnés par Rénofuté et de bénéficier d'un accès facilité à des formations

Comment en engager un dossier ?

Il faut contacter nous contacter directement :

Pour les artisans intéressés :

Kevin Ardail au 06.25.40.15.36
ardechemeridionale@renofute.fr

Pour les propriétaires :

Laetitia Michel : 06.38.60.07.75
proprietaire.am@renofute.fr



L'OPAH vous accompagne

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Pays Beaume-Drobie porte sur les logements anciens, partiellement dégradés et surtout de qualité énergétique insuffisante. Les enjeux de l'OPAH sont notamment d'améliorer et de diversifier l'offre de logements locatifs à loyer maîtrisé, de lutter contre l'habitat vacant indigne ou dégradé, d'améliorer la performance énergétique des bâtiments.

L'OPAH permet d'obtenir des subventions aidant à la rénovation des logements.

Un interlocuteur unique a été désigné, SOLIHA Ardèche, se tient à votre disposition pour vous accompagner sur le plan administratif et technique dans votre projet. Une visite gratuite et une étude de faisabilité sans engagement de votre part vous permettront de mieux définir votre projet et vous aider à la décision.

Contact : SOLIHA ARDECHE 462 Avenue Marc Seguin 07000 Privas, 04 75 29 51 35, contact.ardecche@solihha.fr

Permanences salle polyvalente de Rosières les mercredis de 10 h à 13 h



LE PLUI DANS SA TROISIÈME PHASE D'ÉLABORATION

Suite à la réalisation du diagnostic en 2017, qui a permis de dresser un portrait exhaustif du territoire et d'identifier les besoins et les enjeux, les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ont été définies et débattues lors du conseil communautaire du 14 décembre 2017.

Trois réunions publiques en fin d'année 2017 ont également permis de présenter ce projet de territoire à la population.

Le PADD, qui formalise le projet de territoire pour les 10 à 15 ans à venir, présente les objectifs en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat, de consommation de l'espace, de développement économique, d'équipements, de protection des espaces naturels agricoles et forestiers et de préservation de l'environnement et des paysages ... L'année 2018 est désormais consacrée à la traduction réglementaire du projet de territoire (définition du zonage et du règlement) et à son évaluation environnementale.

L'approbation définitive est prévue pour le deuxième semestre 2019, après la réalisation d'une enquête

publique.

Pour plus d'informations et consultation des pièces du PLUi vous pouvez vous rendre sur la rubrique urbanisme du site internet de la communauté de communes : www.pays-beaumedrobie.com

La concertation du public ...

Six réunions publiques ont été organisées depuis le début de la procédure. Celles-ci ont été animées sur les trois secteurs du territoire pour être au plus près des citoyens. Les échanges et interventions ont permis d'adapter les orientations du projet de territoire sur certaines thématiques.

Une série de trois nouvelles réunions publiques sera également programmée en début d'année 2019.

Des panneaux « participatifs » ont également été installés lors des deux dernières éditions du salon gourmand de Joyeuse et des expositions PLUi ont été réalisées dans plusieurs communes.

Et des collégiens ...

Avec l'appui de leur professeur d'histoire-géographie, M Lacharme, une opération de concertation des élèves de 3ème du collège de Joyeuse a permis de recueillir leur regard sur l'aménagement du territoire. Les échanges furent très instructifs.

Un PLUi dans la concertation



Les collégiens en pleine réflexion



Atelier PLUi au Salon Gourmand



Exposition PLUi à Valgorge



Les orientations graphiques du PADD (à consulter sur le site internet)

Pour télécharger le PADD



Scannez le QR code



Atelier de transformation de châtaignes sèches à Rocles

La transformation et le séchage des châtaignes sont de très bons moyens de valoriser sa production, surtout sur les petits calibres.

Le séchage de châtaignes est aussi un moyen de se concentrer sur la récolte, le séchage permettant de reporter la transformation

L'atelier « Châtaigne et Mouture du Tanargue », à Rocles, a été construit par la communauté de communes qui a confié sa gestion à la CUMA « Envie de châtaignes ».

C'est un outil au service de tous les castaneiculteurs pour valoriser leur production par une transformation à haute valeur ajoutée avec un débouché commercial certain.

L'atelier est équipé pour le séchage en clède à bois traditionnelle ou au gaz, de tapis de tri, d'un trieur optique, d'un concasseur et d'un moulin, d'une machine sous vide et nombreux autres outils à votre disposition.

Le tout bien entendu certifié «AOC» et «AB»

Contacts

envie-de-chataigne@orange.fr
enviedechataignes@free.fr

Olivier PEYTAUD

06 14 63 11 47

Laurent SABATIER

06 46 33 52 12

Envie de Châtaignes

04 75 38 89 32

LE PARC D'ACTIVITÉ DU BARROT SE TERMINE

La Communauté de Communes termine l'aménagement du parc d'activités économiques du Barrot. À vocation principale artisanale, il se situe sur la commune de Rosières, au lieu-dit « Le Devès », dans la plaine au pied du plateau des Gras et à l'Est de la RD 104.



La Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie, compétente dans la réalisation, l'aménagement et la gestion des zones d'activités, a engagé les travaux de viabilisation de la première tranche d'aménagement en juillet 2017. Cette première tranche couvre une surface de près de 2 hectares.

Les travaux de viabilisation s'achèveront au cours de l'été 2018, permettant la vente des premiers lots aux entreprises.

Ce nouvel espace d'accueil économique répond aux besoins d'extension et de développement des entreprises et offre des terrains viabilisés constructibles d'une surface de 600 à 3 800 m², environ 12 lots modulables selon les projets d'implantation des entreprises.

Une attention particulière a été apportée à la

qualité des aménagements et des équipements pour offrir un cadre d'installation adapté.

En application du Code des Marchés publics, les travaux ont été confiés aux entreprises CARDINAL (Terrassement - voiries), ROUSTANG TP (réseaux), Les JARDINS DE PROVENCE (espaces verts) et à QUALI CONSULT en tant que coordinateur

« Sécurité Protection de la Santé ». La maîtrise d'ouvrage a été déléguée au Syndicat Départemental d'Équipement et d'Aménagement de l'Ardèche.

L'ensemble de l'opération a été financée par la Communauté de Communes, la Commune de Rosières, le Conseil Départemental de l'Ardèche, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes et l'État, pour permettre la mise en œuvre de l'opération et pourvoir proposer un prix de commercialisation adapté.

Le prix de vente des lots variera de 30 à 40 € ht le m² en application des critères suivants : la proximité des routes départementales (RD 104 et RD 315), le

besoin de « vitrine » et de visibilité des entreprises, la nature et la taille des lots (volume des travaux de terrassement restant à charge de l'acquéreur). Le parc d'activités accueillera ses premières entreprises avant la fin de l'année 2018, assurant le maintien sur place ou la création d'emplois sur le secteur.

Pour tous renseignements

CdC du Pays Beaume Drobie

134 montée de la Chastelanne

CS 90030

07260 JOYEUSE

Tél direct : 04 75 89 80 89

standard : 04 75 89 80 80

economie@pays-beaumedrobie.com



PARI RÉUSSI POUR LE NOUVEL OFFICE DE TOURISME

Créé depuis le 1er janvier 2017, l'office de tourisme Cévennes d'Ardèche soutient et valorise toute l'année la principale activité économique du Pays Beaume-Drobie et du Pays des Vans en Cévennes. Mais à quoi vous sert-il vraiment ? Rencontre avec Anne-Sophie Latourne, Directrice.



Pour la destination ?

Il la fait connaître et donne envie d'y venir... Des actions marketing permettent d'accroître sa notoriété et de conquérir de nouvelles clientèles grâce à un travail mené notamment sur des suggestions de circuits et séjour, la promotion des hébergements, du terroir, des activités...

Pour les acteurs touristiques ?

L'office de tourisme met en musique le territoire... Entre autres, il fait le lien entre les professionnels pour porter des projets communs, les aide dans le développement de leur offre notamment par la mise à disposition d'outils professionnels comme la vente en ligne.

Pour les touristes ?

En 2017, notre équipe a accueilli 87 000 personnes dans les bureaux d'information de Joyeuse et Les Vans. C'est également près de 10 000 appels, courriers ou mails traités pour répondre aux demandes toujours plus fréquentes. Donner la meilleure information possible, rendre des services utiles en vacances, inviter à vivre une expérience unique... C'est un conseil hyperpersonnalisé que nous offrons pour donner envie de sillonner et de revenir !

Pour les habitants ?

On pourrait croire qu'un office de tourisme ne s'adresse qu'aux touristes. Il n'en est rien ! Il accompagne les habitants au quotidien en facilitant l'accès à l'information (agenda, transports, billetteries, wifi...), en valorisant les initiatives locales et en révélant le territoire.

Office de tourisme Cévennes d'Ardèche

Bureau de Joyeuse
63 av. François Boissel
07260 Joyeuse

Bureau de Les Vans
16 place Léopold Ollier
07140 Les Vans

04 75 37 24 48
contact@cevennes-ardeche.com
www.cevennes-ardeche.com

Je cherche une idée de balade dimanche. Que proposez-vous ?

Notre nouveau site internet vous donnera des idées pour découvrir ou redécouvrir les pépites de nos Cévennes d'Ardèche : www.cevennes-ardeche.com

Il est accompagné d'éditions séduisantes pour avoir un nouveau regard... N'hésitez pas à vous procurer le Magazine des Cévennes d'Ardèche. A l'intérieur reportage, recettes et annuaire vous permettront de découvrir ou redécouvrir les merveilles de nos Cévennes d'Ardèche.

Le journal Hors-saison, dont la sortie est prévue en septembre, vous dévoilera tous les bons plans pour profiter du territoire à l'automne.



Une belle fête de randonnée

La fête de la randonnée en Cévennes d'Ardèche a eu lieu dimanche 20 mai 2018 à Joyeuse. Ce fut une belle réussite. Entre 200 et 250 personnes ont pris part aux activités.

130 randonneurs tout au long de la journée sont partis sur des randonnées encadrées par les accompagnateurs



d'Ardèche randonnée, tandis qu'une cinquantaine de personnes ont pris part à la course d'orientation urbaine à la découverte de Joyeuse. Une centaine de personnes ont participé aux différents ateliers : Ecole du Vent, Mobil sport, pêche à la mouche.

Les producteurs fermiers locaux étaient aussi présents pour le plaisir du palais, ainsi que le stand du sou des écoles pour vente de gâteaux la journée étant animée avec clown et jongleur par la Compagnie de la Bonne Pioche.



UNE MAISON DE SERVICES AU PUBLIC À JOYEUSE

La Maison de services au Public (MSAP) vient d'ouvrir à Joyeuse, elle permet d'obtenir des informations, et de bénéficier d'un accompagnement aux démarches administratives.

L'animatrice MSAP accueille, informe et facilite l'accès aux services publics sur des thématiques variées : aides et prestations sociales, emploi, insertion, prévention santé, accès aux droits, mobilité...

On peut y rechercher des renseignements administratifs, une aide à la constitution de dossiers, un accès gratuit à internet, ou y effectuer une recherche d'emploi. Les démarches en ligne peuvent y être effectuées. Elle permet aussi l'orientation vers les organismes spécialisés et la prise de rendez-vous avec les organismes partenaires...



Elle dispose d'un espace documentation et d'infos pratiques, de deux ordinateurs en libre-service ou avec un accompagnement personnalisé sur l'utilisation des services en ligne. L'accueil y est confidentiel dans un bureau privé.

Où ?

1, rue de la Gare
07260 Joyeuse

Quand ?

Mardi et jeudi :
sur rdv le matin / 13 h 30 – 17 h
Mercredi :
9 h - 12h
Vendredi :
9 h – 12 h 30 / sur rdv l'après-midi

Contact

Stéphanie Puget
msapbeaumedrobie@gmail.com
04 75 35 98 00

PROJET SENIORS AU CENTRE MULTIMÉDIA

Le Centre Multimédia intercommunal à Joyeuse se mobilise pour les seniors. Une formation gratuite aux bases de l'informatique leur sera proposée à l'Espace Public Numérique (centre multimédia) afin d'apprendre à maîtriser l'outil informatique pour répondre aux besoins de la vie courante si nombreux maintenant.

Cette formation gratuite est proposée à toute personne à la retraite et résident en Ardèche. Elle est financée via un partenariat entre le Département de l'Ardèche, la CAR-SAT, le Syndicat Mixte des Inforoutes et la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie.

Elle se décline en modules de 5 h ou 10 h selon le niveau du participant, portant au choix sur :

- clavier et souris - transversal sur l'ensemble des modules...
- le mail ou courriel : niveau 1 - créer son adresse ; niveau 2 : envoyer un mail à plusieurs personnes (CC/Cci/liste de diffusion) ...
- la recherche sur Internet - niveau 1 : utiliser un moteur de recherche... ; niveau 2 : moteurs de recherche alternatifs et pourquoi c'est important...
- les démarches administratives - niveau 1 : remplir un formulaire et envoyer des pièces jointes... ; niveau 1 et 2 : première démarche : je crée mon compte CARSAT, tour d'horizon des principaux services administratifs en ligne ;
- créer un document (possibilité d'utiliser des outils en ligne (Canva, Google doc etc...)) - niveau 1 : traitement de texte (créer un document simple) ; niveau 2 : utilisation avancée du traitement de texte et/ou du tableur
- la culture numérique - comprendre les grands

enjeux de la numérisation de la société ;
- découvertes et loisirs.

Pour plus de renseignements et pour une éventuelle inscription des réunions seront prochainement organisées au centre multimédia.

Renseignements

Jacques Guyot, Médiateur multimédia.
04 75 89 80 85
multimedia@pays-beaumedrobie.com
EPN Centre Multimédia
134, montée de la Chastellanne
CS 90030
07260 Joyeuse

